**Mesures reconduites et complémentaires dans l'Oise**

Madame la préfète a décidé de prolonger par arrêté les mesures complémentaires suivantes dans le département de l'Oise et **jusqu'au lundi 3 mai inclus :**

* Port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'espace public du département;
* Abaissement du seuil à 10 000 m² des magasins non alimentaires et centres commerciaux dont les commerces non alimentaires (hors pharmacie) sont fermés administrativement.

En outre, sur recommandation du Gouvernement, la préfète a également décidé d'interdire dans la même période et l'ensemble du département les braderies, brocantes, vide-greniers, et ventes au déballage.

*La préfecture de l’Oise*